

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.
SAUMUR . . . 30 fr.
Paris . . . 36
Poste . . . 8
On s'abonne:
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 16 SEPTEMBRE 1886

Chronique générale.

M. de Freycinet s'est enfin décidé à fixer l'itinéraire de son voyage. Il partira le 23 de ce mois et ira à Bordeaux, Toulouse et Marseille. Par exemple on reste dans le vague au sujet du grand voyage qui devait mettre en lumière, preuves à l'appui, la merveilleuse situation intérieure et extérieure de la France. Ce discours sera-t-il prononcé à Toulouse, Marseille ou Montpellier? Sera-t-il même prononcé? On doute. Nous comprenons en effet que M. de Freycinet soit embarrassé, et nous donnons la situation actuelle pour remonter son programme.

MENÉES FERRYSTES
On lit dans la Lanterne :
Les amis de M. J. Ferry commencent à se préparer qu'ils ont l'intention de mener la rentrée des chambres, contre les membres du cabinet qui ont le malheur d'être radicaux.
Pour l'instant, c'est M. Granet qui est le point de mire des amis de M. J. Ferry. Il paraît que la famille Cocheret ne se console de ne plus habiter l'hôtel de la rue de Grenelle.

On annonce que M. Paul Bert est parti pour Hué, où il compte passer quelques jours afin de se rendre compte des résultats du voyage que le roi a fait dans l'Annam.

Les journaux parisiens demandent qui sera le note du voyage que M. Granet vient de s'offrir et dont il a fait profiter ses amis au nombre de quelques figurants Brun-Prélong, trésorier général de la marine, en rupture de trésorerie générale.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MA TANTE GIRON

Par René BAZIN

Elle était donc assise à sa place accoutumée, dans la chambre à coucher, appliquée à coudre une robe de chambre de réserve. — Il est à remarquer que les deux premières n'avaient servi qu'à l'usage de la femme de basse-cour. Elle se penchait en plein sur les prés; les feuilles de la robe de chambre étaient pendantes le long des branches, et toute la chambre était endormie par la chaleur.
L'après-midi, malgré l'épaisseur des rideaux du jour se faisait sentir. On n'entendait que le roucoulement de Fragonard pelotonné sur le bord du lit et le bruit sec de l'aiguille perçant le tissu de la robe de chambre.
— C'est bien cela, se dit-elle, grand blond, barbe pointue, un costume de chasse en velours vert et le chien noir et feu.
Ils s'approchaient rapidement, et semblaient, Bubusse surtout, fort animés.
Le garde tenait à la main un objet roux, qu'il agita de temps à autre avec des gestes de fureur. Bientôt la jeune fille entendit le son de leurs voix. Évidemment il y avait querelle entre eux. Mais le

« Nous avons été tenus rigoureusement au courant des pérégrinations du ministre des postes et télégraphes le long des côtes du Portugal, dit le Gaulois. C'est bien.
» Mais qui acquittera les frais de ce voyage, qui s'élèvent à une somme considérable?

» Par exemple, rien que pour l'entrée de la Gascogne dans le port de Lisbonne, on a dû payer 2,000 fr. de droits de pilotage et autres.

» Quant à la réception splendide donnée aux hôtes portugais par le ministre français, on nous assure qu'elle a coûté plus de 40,000 fr.

» Par qui ces frais divers, nous le répétons, seront-ils acquittés?

» Il se trouvera certainement à la Chambre quelque député assez curieux pour désirer le savoir.

LES ALLEMANDS AU MAROC

On lit dans l'Événement :

« Une mission allemande partira, paraît-il, sous peu pour réorganiser l'armée marocaine très disloquée par les récentes guerres du sultan.

» Les allemands intriguent très fortement au Maroc. Leur ambition serait d'y établir leur protectorat et d'imiter ce que nous avons fait pour la Tunisie.

» Il est inutile d'insister et de démontrer combien un protectorat allemand serait dangereux pour nos possessions algériennes.

» L'envoi d'une mission militaire allemande est très regrettable au point de vue de notre influence. Nous avons auprès du sultan une mission militaire, comment se fait-il qu'elle se soit laissée devancer par les allemands? Nous appelons l'attention de M. de Freycinet sur ce fait grave et préjudiciable aux intérêts français.

ENCORE UN ESPION

On a arrêté à Grasse un individu d'origine allemande, sans argent, qui n'a pu

justifier de moyens d'existence. Il était porteur de plans et cartes stratégiques.

L'AÉROSTATION AUX MANŒUVRES

Le commandant Renard, qui doit commander la section d'aérosties militaires aux manœuvres de la 9^e division d'infanterie, a fait avant-hier une ascension.

Parti de Meudon à 11 heures 1/2 du matin avec le commandant Fribourg, il est passé au-dessus de Paris et de la forêt de Compiègne, et est allé atterrir aux environs de Ribecourt.

Le commandant Renard a quitté Meudon hier pour se rendre aux manœuvres où seront faites d'intéressantes expériences de ballons captifs.

Grâce à l'ingénieuse invention d'une nouvelle voiture, un ballon peut être gonflé en 1 heure 1/2. La voiture-treuil le conduira ensuite à travers champs.

On se propose de dresser, de la nacelle, des plans, pendant que la voiture-treuil marchera au galop.

LE RENVOI DE LA CLASSE

Le ministre de la guerre a autorisé le départ de tous les hommes libérables d'ici au 30 juin 1887, le lendemain même du jour de la rentrée des manœuvres.

Les hommes de la deuxième portion de la classe 1884 affectés à l'artillerie pourront être mis en route à partir du 1^{er} septembre, si leurs batteries ne sont ni aux manœuvres, ni aux écoles à feu.

Depuis six ans, c'est la première fois que les hommes de la deuxième portion n'accomplissent pas un an entier de service. Il est à remarquer que, du reste, la loi leur impose seulement une présence de six mois sous les drapeaux.

Les manœuvres clôturant en réalité la période d'instruction, le budget et les populations trouvent avantage à la libération rapide des hommes de la deuxième portion. Ceux de la classe 1884 seront restés neuf mois au service.

jeune homme prenait la chose en riant, tandis que le garde était tragique.

— Notre voisin s'est fait prendre à la chasse, et Bubusse l'amène, pensa-t-elle.

L'émotion, la surprise, lui avaient fait absolument oublier qu'elle était seule au salon et que Bubusse, ignorant cette circonstance et croyant y trouver Mademoiselle d'Houllins, allait, d'un instant à l'autre, apparaître avec sa capture. Le bruit de gros souliers ferrés battant les dalles du corridor la rappela au sentiment de la réalité. Il était trop tard pour quitter l'appartement : il n'y avait plus qu'à faire bonne contenance. Marthe se tint debout, occupée à tirer le rideau jaune, près de la cheminée.

Elle n'attendit pas longtemps. La porte s'ouvrit brusquement, et Bubusse entra, les deux bras tendus. Dans une main il avait sa casquette de garde, dans l'autre un énorme lièvre qu'il tenait par les oreilles.

— Monsieur est de bonne prise! dit-il avec véhémence; il se trouvait avec son fusil et son chien dans la pièce.

— Taisez-vous, mon ami, interrompit le baron qui était entré derrière le garde, et s'avançait vers Marthe. Tout à l'heure. Laissez-moi me présenter à Mademoiselle.

Et pendant que le bonhomme, confondu de cet aplomb de sa capture, se mettait au port d'armes,

GALANTERIE RÉPUBLICAINE

Non, non, dit la Gazette de France, la galanterie française n'est point morte. Sans doute, elle ne se pratique plus comme au moyen âge. Les chevaliers bardés de fer, troubadours, les tournois, les cours d'amour, les nobles demoiselles soupirant du haut des tourelles gothiques, les gentils seigneurs portant fièrement à travers le monde les couleurs de la dame de leurs pensées : tout ce vieil appareil a fait son temps.

Nous vivons — ne l'oublions pas — en l'an 1886, dans le siècle de M. Boulanger, sous le régime républicain. La galanterie française n'est point morte, mais elle s'est modernisée, républicanisée, démocratisée.

Oyez plutôt ces renseignements de la France militaire, journal de M. le ministre de la guerre :

« La prospérité et le succès du Cercle national, si heureusement fondé à Paris par le ministre de la guerre, s'accroissent de plus en plus. On est sorti maintenant de la période des tâtonnements et des essais pour entrer dans celle de l'exploitation régulière.

» Une femme, très comme il faut, parfaitement entendue, charmante et gracieuse par surcroît, a pris la direction de l'hôtel proprement dit. Elle s'en acquitte avec une véritable bonne grâce qui ne manquera pas d'attirer et de retenir, dans cette maison si confortable, la plupart de nos camarades de province passant à Paris. Des domestiques civils et des FEMMES DE CHAMBRE complètent le personnel de l'hôtel; sur ce point, tout est bien.

« Ah! qu'en termes galants ces choses-là sont dites! » Nous y reconnaissons l'inspiration du beau général chéri de Mars et de Vénus.

Une femme « charmante et gracieuse », à la tête de l'hôtel! Des domestiques civils et des femmes de chambre!!! Que de séductions!

les deux jeunes gens se regardaient avec une curiosité émue, chacun cherchant à retrouver dans l'autre les traits de l'enfant qu'il avait connu.

— Mademoiselle, continua Jacques, j'espérais avoir l'honneur de me présenter libre devant vous. J'arrive à la Cerisaie en prisonnier. Vous devinez mon crime, et vous voyez la victime entre les mains de Bubusse. Quant je l'ai tirée, j'ignorais complètement que j'étais aussi près du château, — il y a si longtemps que j'ai quitté le pays! — et j'ai été tout confus quand votre garde me l'a appris.

— Le garde de ma tante, Monsieur.

— De Mademoiselle d'Houllins?

— Oui, c'est elle qui fait garder la Cerisaie. Elle vient de sortir et ne doit pas être loin. Bubusse, allez la chercher. Veuillez donc vous asseoir, Monsieur, vous devez être las, car la chaleur est grande aujourd'hui.

Elle s'assit sur le canapé rouge. Le baron prit une chaise en face d'elle.

Il y eut un petit silence. Marthe le rompit la première.

— Je suis bien fâchée pour vous, Monsieur, de ce contre temps.

— Et pourquoi, Mademoiselle? Ma chasse se trouve coupée en deux très agréablement, je vous assure. Car je ne suppose pas que mon délit puisse avoir d'autre conséquence que d'avancer

La France militaire a raison : voilà qui ne peut manquer d'attirer et de retenir, dans cette maison si confortable, la plupart des camarades de province passant à Paris. Des femmes de chambre ! mais c'est une trouvaille de génie que ces femmes de chambre. Avec l'aimable concours des femmes de chambre, M. Boulanger verra sans aucun doute vivre et prospérer ce Cercle national qui, fautes de femmes de chambre, végète assez misérablement.

Traité à faire : De l'influence de la femme de chambre sur l'avenir des cercles militaires.

Une question : qui donc choisira les jeunes personnes destinées à l'honneur de servir l'armée française ? Sera-ce la ministre de la guerre ? Sera-ce le comité de direction ?

Nous convenons que les veilles de M. le ministre de la guerre pourraient être mieux employées qu'à cette nouvelle étude du recrutement. Néanmoins, dussions-nous être accusés de ne point assez nous préoccuper de l'innocence de nos officiers, nous avouons très franchement que nous préférons de beaucoup voir M. Boulanger uniquement occupé de cette traite des blanches.

Malheureusement une note d'un journal officieux qui n'a pas été démentie nous invite à croire que notre étonnant ministre de la guerre mène de front le garni des chambres d'officiers et le remaniement complet de nos cadres. On a inventé un mot pour les généraux qui déplaisent à M. le ministre : Fatigués avant l'âge. Avec cela on peut faire main basse sur nos généraux et les remplacer en un clin d'œil par les colonels qui écriront à M. Boulanger des lettres dans le genre de celles qu'il écrivait à M^{re} le duc d'Aumale !

Dire que nous en sommes réduits à souhaiter que M. Boulanger circoncrive ses opérations aux femmes de chambre.

ALSACE-LORRAINE

MANŒUVRES MILITAIRES

Strasbourg, 13 septembre.

L'empereur, en parfaite santé, a assisté aux manœuvres du 45^e corps.

Il a été reçu à Brumath par les délégués du district de Strasbourg.

Debout dans sa voiture, il a contemplé pendant assez longtemps, sur la route conduisant à Weitbruch, le lieu du combat qui y a été livré en 1870.

L'empereur s'est arrêté à Weitbruch pour suivre les manœuvres, qui se sont terminées à midi un quart.

Il est retourné à Strasbourg par Brumath.

Strasbourg, 13 septembre.

L'empereur recevra les corporations et les fonctionnaires demain à onze heures et demie, après avoir visité la cathédrale. Ensuite aura lieu le défilé des paysans, et enfin le dîner de gala auquel le landesausschuss et le conseil municipal de Strasbourg sont invités.

l'heure de ma présentation à la Cerisaie ? Mademoiselle d'Houllins voudra bien seulement excuser le négligé de ma tenue. Je ne comptais venir ici que dans deux jours.

— J'espère bien, en effet, que ma tante, dit Marthe embarrassée, je suis même persuadée...

— Est-ce que Mademoiselle votre tante serait jalouse de la chasse ?

La jeune fille hochait la tête, et répondit, avec un soupir et un air grave qui firent sourire Jacques :

— Oui, Monsieur.

Et quel traitement inflige-t-elle aux voisins qui tombent dans ses mains ?

— Oh ! Monsieur, aucun... c'est-à-dire : vous êtes la première prise de Bubusse.

Elle se mit à rire en disant cela.

Ce passage subit du grave au gai, qui dénotait tant de jeunesse et de naturel chez M^{lle} de Seigny, enchantait le baron Jacques, qui ne put s'empêcher de le montrer.

— J'espère bien alors ne pas commencer une jurisprudence, répondit-il. Nous sommes si proches voisins vous et moi, et si j'osais, je dirais : si vieux amis. Tenez, quand vous avez ri tout à l'heure, je vous ai revue toute petite fille, un jour qu'on cueillait des cerises à la Gerbellière.

— Vraiment ?

— Annette vous avez fait une couronne avec

A Strasbourg, l'empereur Guillaume a passé une grande revue de maires et de paysans venus pour lui présenter leurs hommages. Le gouverneur général avait voulu flatter son souverain en lui ménageant cette surprise. Il paraît que la manifestation n'a pas été très spontanée.

Nous lisons dans une correspondance adressée de Strasbourg au Soleil :

« Le spectacle attristant du défilé des paysans de la campagne de Strasbourg devant l'empereur Guillaume m'avait très intrigué ; j'avais, en effet, remarqué le peu d'enthousiasme que montraient ces gens que le statthalter, le prince de Hohenlohe, placé sur la terrasse, derrière l'empereur, excitait du geste.

« J'ai causé, après le défilé, avec quelques-uns des paysans qui venaient d'y prendre part et ils m'ont expliqué le mystère.

« Les manifestants sont venus sur l'invitation des maires qui les conduisaient, ceints de leurs écharpes aux couleurs de l'empire d'Allemagne, noir, blanc et rouge. On a distribué aux garçons cinq marks, aux filles trois, tous les frais de voyage et de séjour payés en plus.

« Il en a été de même pour les hommes de la landwehr alsacienne qui ont figuré dans la grande revue. Chacun d'entre eux a reçu cinq marks et a été transporté gratuitement. »

Avec de pareils procédés, on obtient toujours l'enthousiasme dans les conditions voulues ; mais ils n'autorisent pas M. le prince de Hohenlohe à dire au banquet du soir qu'il priait l'empereur et l'impératrice de croire à la profonde vénération dont tous les cœurs sont animés à leur égard. »

Il savait trop à quoi s'en tenir pour parler ainsi. L'Alsace n'est pas encore complètement germanisée.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 septembre

Le marché de nos rentes est plus calme aujourd'hui et les cours restent à peu près stationnaires : 3 0/0, 83.62 ; 4 1/2 0/0, 102.22.

Les obligations Foncières et Communales à lots du Crédit Foncier possèdent un marché très animé. Les capitaux qui veulent rester à l'abri des fluctuations auxquelles sont soumises les valeurs de spéculation se portent sur ces titres. L'action est demandée à 1.398.

La Société Générale se maintient à 438.75. Le bilan du mois d'août n'est pas moins favorable que les précédents ; il constate une fois de plus la progression régulière des opérations de la Société.

La Banque d'Escompte ne cesse pas d'être l'objet de transactions suivies à 508. On prévoit un mouvement très accentué pour la campagne d'automne.

L'action de Panama est mieux tenue à 387.50. La facilité avec laquelle s'effectue le versement sur les actions donne à réfléchir à la spéculation à la baisse.

Les actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer sont bien soutenues.

Les obligations ont de nombreuses demandes.

un brin d'osier et des cerises doubles, et vous dansiez, en riant sous l'arbre, et les cerises dansaient aussi sur vos cheveux blonds.

— Oui, oui, je me souviens, et vous êtes venu...

— Par le chemin, avec ma mère, et vous vous êtes cachée.

— C'est bien cela, dit Marthe ; voyez, Monsieur, comme c'est loin déjà, j'avais presque oublié...

A ce moment, M^{lle} d'Houllins entra précipitamment, essouffée, la face éblouie des couleurs de la course et d'une indignation. Le baron s'inclina. L'ombre du garde s'allongea sur les dalles par la porte entrebâillée.

— Monsieur le baron de Lucé, ma tante.

— Heureux, Mademoiselle, de...

— Je sais, je sais, interrompit la vieille fille, Monsieur est arrivé depuis huit jours.

— Oui, Mademoiselle. Je comptais me présenter à vous dans d'autres circonstances. Je n'ai pas encore fait de visites.

— Excepté au curé et à mon gibier. Je sais, Monsieur, je sais. Vous pouvez vous retirer ; votre affaire suivra son cours.

Jacques, voyant qu'il ne gagnerait rien à s'expliquer devant cette piegrièche, se retira, et gagna la porte. En passant près de Bubusse, il lui glissa un louis dans la main, et dit assez haut pour être entendu :

— En souvenir de votre première prise, mon

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Le *New-York Herald* annonce qu'une tempête sévira sur les côtes de France, entre le 17 et le 19 septembre.

LES BOURSES DES SÉMINAIRES

M^{re} l'évêque d'Angers vient d'adresser la lettre suivante aux curés de son diocèse :

« Angers, le 11 septembre 1886.

» Mon cher curé,

» L'an dernier, je m'étais vu obligé de prescrire une quête supplémentaire en faveur du grand séminaire, pour combler le déficit résultant de la suppression des bourses de l'Etat. Il était permis d'espérer qu'un examen plus approfondi de la question nous ferait rendre des subventions qui, aux termes des lois et décrets du 22 octobre et du 22 décembre 1870, du 8 août 1872, du 30 septembre 1878, avaient toujours été envisagées comme une juste indemnité et une compensation légitime pour les biens dont les séminaires ont été dépossédés à la fin du siècle dernier. Venir en aide à nos jeunes séminaristes sortis, eux aussi, des rangs du peuple, et peu fortunés pour la plupart, semblait une mesure d'autant plus équitable qu'on ne fait pas difficulté de demander aux contribuables catholiques des millions pour les bourses des lycées et des Facultés de l'Etat. Mais c'est en vain que j'ai fait valoir ces raisons à la tribune de la Chambre des députés : tous mes efforts sont restés infructueux.

» En conséquence, et jusqu'à ce que la loi du 30 septembre 1878 soit remise en vigueur, je devrai recourir à la générosité de mes chers diocésains pour leur demander ce que l'Etat nous refuse. Une quête complémentaire, destinée à remplacer les bourses du grand séminaire, sera donc faite dans toutes les églises et chapelles du diocèse, aux offices du matin et du soir, ainsi qu'à toutes les messes, le dimanche 26 septembre, fête solennelle de saint Maurice, patron du diocèse. Vous voudrez bien, mon cher curé, annoncer cette quête le dimanche précédent, et en faire parvenir le produit dans le plus bref délai possible au secrétariat de l'évêché.

» Agrérez, mon cher curé, l'assurance de mon sincère attachement.

» † CHARLES-ÉMILE,
» Evêque d'Angers. »

Le 9^e corps à Poitiers

LA REVUE

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

Samedi matin a eu lieu, dans les champs situés dans le triangle formé par les routes de Chauvigny et de Limoges, à la sortie du faubourg Saint-Saturnin, — et non à Châlon comme certains journaux l'ont annoncé par erreur — la revue des troupes qui avaient pris part aux manœuvres.

Sur une étendue de plus de deux kilo-

amètres, les 125^e, 135^e, 66^e, 68^e, 114^e, 32^e, 77^e et 90^e de ligne, le 48^e bataillon de chasseurs à pied, le 25^e dragons, le 7^e hussards et des batteries des 20^e et 33^e d'artillerie étaient rangés en bataille.

A 8 heures, le général Carey de Bellemare arrivait, toutes les troupes de Bellemare arrivaient, toutes les troupes de Bellemare arrivaient entre le Breuil-l'Abbesse et la Grand-Maison (commune de Migault), et le défilé commençait en présence d'une foule considérable, massée sur les deux routes et débordant sur le terrain occupé par les troupes.

Le spectacle était vraiment splendide. De la petite éminence où s'était placé le général en chef, on voyait arriver de loin les régiments, les baïonnettes et les sabres étincelant au soleil ; on les voyait ensuite, une fois passés, se diviser et regagner les uns la route de Chauvigny, les autres la route de Limoges, d'autres, enfin, couper à travers champs et contourner le quartier des Dunes.

L'artillerie et la cavalerie, au grand désappointement des spectateurs, ont défilé au pas.

On assure que le général s'est montré très satisfait.

Dire le nombre des curieux qui assistaient à cette revue est impossible. Il en était venu de tous les points du département et des départements voisins. Au retour, dans la descente du Pont-Neuf, les voitures allaient sur quatre et cinq files ; les piétons étaient encore en plus grande quantité.

Quelques accidents, heureusement pas graves, se sont produits : un soldat du 60^e de ligne a reçu un coup de pied de cheval qui a nécessité son transport dans une voiture d'ambulance ; un officier d'artillerie est tombé de cheval ; enfin, M. de la Chevasserie, officier d'ordonnance du général de Bellemare, a été renversé, lui et son cheval, par une voiture. M. de la Chevasserie s'est relevé sans même être contusionné.

A l'occasion des manœuvres et de l'entrée de nos soldats à Poitiers, la *France* publie un article dans lequel elle met tout son fiel et qui est un tissu d'exactitudes.

A propos du cantonnement des troupes du 9^e corps, ce journal raconte que la municipalité avait désigné le collège Saint-Joseph pour recevoir 1,300 hommes du 40^e de ligne, et que, lorsqu'ils s'y sont présentés, on leur a fermé la porte au nez.

D'abord, les Jésuites n'ont rien à voir en cette affaire. Depuis le jour où, en mépris de la loi, on les a expulsés de leur propriété, ils ont vendu les bâtiments du collège Saint-Joseph à une société civile, qui en jouit et les exploite à sa guise, et dont le gérant est l'honorable M. Constantin.

C'est donc à cette société civile qu'il faudrait en tous cas faire remonter la responsabilité de l'accueil fait à nos soldats.

Nous allons voir du reste ce qu'il y a de vrai dans les faits rapportés par la *France*.

Bien loin de montrer la moindre mauvaise volonté à subir les charges du cantonnement, M. Constantin avait pris depuis plusieurs jours les mesures nécessaires pour que l'installation laissât le moins possible à désirer.

Disposant des vastes locaux inoccupés, il était évident qu'il aurait à loger un nombre d'hommes important, ce qui l'obligeait à des aménagements déjà nécessaires, quand on ne doit en recevoir que 40 à 20 et à plus forte raison, par conséquent, lorsque l'on attend plusieurs centaines. Pour cela, M. Constantin avait besoin d'être renseigné à l'avance.

En conséquence, il s'était rendu, il y a plusieurs jours, à la place pour savoir au moins à peu près le nombre d'hommes qui lui enverrait. On lui fit le chiffre de 300, ultérieurement on lui fit savoir, par écrit, que la mairie, qu'il en recevrait 650, plus 100 officiers.

M. Constantin prit aussitôt ses mesures. La plupart des locaux de l'ancien collège Saint-Joseph sont absolument inoccupés depuis plusieurs années ; M. Constantin, sans retard nettoya et meubla dix chambres pour les officiers et préparer les locaux nécessaires aux 650 hommes. Par ses soins les vastes hangars des cours furent recouverts avec des toiles pour que les hommes ne devaient les occuper fussent à l'abri de la fraîcheur des nuits, et il se procura de la paille pour les faire coucher.

Toutes ces précautions prises, M. Constantin

Le temps se rafraîchit sur la plage.

— Vous baignez-vous aujourd'hui, cher ami ?... La mer est comme un miroir.

— Oui, froide comme une glace !

Départ de la ville d'eaux.

Un Parisien reçoit une note absolument exagérée : il interpelle l'hôtelier.

— Si vous quintuplez vos prix de la sorte, je vous garantis que vous ne me reverrez pas l'an prochain.

— Je suis bien obligé d'agir ainsi, fait l'hôtelier philosophe, une fois qu'on est venu chez moi, on n'y revient jamais !

attendit la venue des troupes. Or, sa-
ce n'est pas 650 hommes, mais 4,300
neon lui demander l'abri.
lorsqu'on s'est préparé à en recevoir
il ne s'ensuit pas que l'on soit prêt à
le double. M. Constantin, qui avait
le soin d'aller se renseigner auprès des
qu'il devait croire compétentes,
avait supposé qu'il y avait erreur dans
nombre d'hommes qu'on lui envoyait, et
de les accepter, il a simplement fait
à la mairie si c'était bien 4,300
qu'il devait loger au lieu des 650
annoncés.
le commissaire central,
lui a envoyé le représentant menaçant de faire
nos portes qui étaient grandes ou-
et qui avaient déjà donné accès à 650
Lors camarades les ont suivis aussitôt
a été constaté que c'était bien 4,300
qui étaient cantonnés à Saint-Jo-
Seulement les pauvres diables, au lieu
trouver un gîte tout préparé et relative-
confortable, ont dû s'installer tant
que mal dans les locaux encombrés et
ou moins nettoyés.
qui la faute, s'ils ont été plus mal que
camarades, sinon à l'administration,
les mesures avaient été si mal prises
n'avait pas été capable de donner à
homme qui, faisant preuve de la meil-
bonne volonté, avait pris la peine d'al-
les lui demander, des renseignements
sur le nombre d'hommes qu'on lui
verrait ?
elle est la vérité sur les faits avancés par
le France. Sans beaucoup de peine elle
peut se renseigner aussi bien que nous.
terrains si elle aura la bonne foi de se
confier.

TOURS.

Lundi dernier, à Lariche-extra, le sieur Im-
pach travaillait à une machine à battre
quelques-uns de ses voisins. Il faisait
chaud. La chaleur engendre la soif et la soif
à boire. Immelpach avait probable-
ment fort soif, car il but beaucoup. De là
forte lourdeur de tête.
La machine étant venue à manquer d'eau,
le homme se mit en devoir de renouve-
la provision qu'il alla puiser à l'aide de
seaux dans un bassin voisin. Mais le
qu'il avait ingéré avait modifié les
d'équilibre de son corps, car,
tiré les seaux hors du bassin, au lieu
relever, Immelpach plongea la tête la
maître.
Ses compagnons, inquiets de ne pas le voir
revenir, coururent au bord du bassin et
témoin d'un spectacle qui eût été fort
si leur camarade n'avait pas été en
danger. Les jambes d'Immelpach, plongé
l'eau jusqu'au bas-ventre, s'agitaient
une façon frénétique à la surface, et témoi-
gnent de la fâcheuse position de leur pro-
prière. Le pauvre diable fut retiré à moi-
sphyxé; des frictions énergiques, exer-
pendant un quart d'heure environ, le
releverent et le mirent à peu près sur pied,
complètement dégrisé.

NANTES.

Question des Tarifs. — Nous détachons les
suivantes du Phare de la Loire :
« Nous sommes heureux d'avoir à annon-
à nos lecteurs que le différend entre l'Ad-
mistration municipale et les jardiniers au
sujet de l'application des droits de station-
nement vient de recevoir une solution amia-
ble.
M. le maire, reconnaissant que les
charges qui pèsent sur l'agriculture sont
excessives, a voulu, tout en maintenant le tarif
fixé par le Conseil municipal, y apporter un
aménagement en réglementant la perception. »
Le Progrès, de Nantes, ajoute :
« Une application de tarifs à l'amiable !
les droits que le maire maintient en les allé-
nant de sa propre autorité ! et cela imprimé
dans le même journal qui assurait la veille
que le maire ne pouvait que soumettre la
question au Conseil municipal.
« Que s'est-il donc passé depuis hier ?
« Les nouveaux pouvoirs ? Serait-il passé mama-
ment, par hasard ?
« Hier il fallait réunir le Conseil pour
réguler le tarif de 40 centimes. Mais pour
supprimer tout à fait, oh ! c'est bien plus
difficile et M. Normand suffit. »

Le tour des bouchers. — « Après les jardi-
niers, dit le Phare de la Loire, voici les mar-
chands bouchers du marché Talensac qui
protestent contre l'augmentation des droits
de place.

« Ils ont refusé, hier, de payer, alléguant
qu'ils avaient adressé la veille une demande
à M. le maire et qu'ils attendaient la ré-
ponse.

« Tous les fournisseurs y passeront donc
tour à tour ! »

Vraiment ! « Il n'y a donc plus d'auto-
rité ! » semble s'écrier le Phare. Et l'on se
rappelle aussitôt les programmes électoraux
des amis du Phare promettant la suppres-
sion de l'Octroi et les diminutions d'impôts !

Où donc est le Phare d'autrefois ? On l'a
changé en mairie, dit l'Espérance du Peuple.

Le voilà maintenant le champion décidé
des impositions municipales grossies à ou-
trance !

« Tous les fournisseurs y passeront
donc ! » s'écrie-t-il.

Mais à qui la faute ? Chacun d'eux sent
où le bât le blesse et il se gratte là où se
produit le démangeaison causée par l'écor-
chure. Il demande qu'on allège le bât sur
lequel pèsent les dépenses déraisonnables
de la municipalité. Est-il donc si blâ-
mable ?

L'accident de Pont-Rousseau. — Samedi,
vers 4 heures 1/2, une charrette chargée de
fumier, de deux barriques vides et de divers
objets, s'arrêtait à la porte de l'auberge
Dejoie, à Saint-Paul. Elle était attelée d'une
pouliche âgée de 48 mois, que son proprié-
taire, M. Blinneau (Clément), cultivateur au
village de la Placelière, conduisait pour la
première fois.

M. Blinneau, dit le Populaire, avait mis la
chaîne de la roue de sa charrette et il s'ap-
prêtait à donner de l'avoine à sa bête,
quand tout à coup une voiture venant dans
le sens opposé effraya la pouliche qui, brus-
quement, fit un demi-tour et partit à fond
de train, malgré la résistance que lui oppo-
sait la roue. M. Blinneau s'élança et saisit
l'animal par la bride, mais la vitesse était
telle que malgré ses efforts il ne put l'arrê-
ter ; plus il tirait sur la bride, plus la bête
galopait. Il fut entraîné ainsi sur un parcours
de plus de cent mètres.

Les personnes présentes lui criaient de
lâcher l'animal ; qu'il allait se faire tuer ;
mais M. Blinneau persistait à retenir son
élan. Tout à coup, la chaîne qui retenait la
roue se brisa et l'attelage redoubla de vite-
tesse : M. Blinneau, à bout de force, lâche la
bride et, par un suprême effort, réussit à
se jeter sur le côté et à éviter la roue de la
charrette.

La pouliche ne se sentant plus retenue
descend la côte à fond de train. A ce mo-
ment les enfants sortaient de l'école des
Sœurs.

Croyant sans doute éviter le danger, huit
petites filles se groupèrent contre le mur de
la maison de M. Anizon, fabricant de bon-
neterie ; malheureusement, la charrette s'ap-
procha du mur et la roue atteignit ces en-
fants, qui roulèrent sur le sol, tandis que
l'animal allait se heurter aux voitures qui
stationnaient devant l'auberge de M. Gué-
rin. Là, plusieurs personnes se jetèrent à la
tête de l'animal et l'arrêtèrent.

On se précipita au secours des enfants ;
les pauvres petites filles étaient presque
toutes sans connaissance : on les porta chez
M. Audigan, où elles furent placées sur des
matelas.

M. le docteur Pinel, mandé en toute hâte,
vint bientôt donner des soins aux jeunes
victimes ; puis, après ce premier pense-
ment, il les fit transporter aux domiciles de
leurs parents.

Sur huit petites filles atteintes, trois ont
reçu des blessures légères, qui ne mettent
pas leurs jours en danger. Il n'en est mal-
heureusement pas de même des cinq autres.
Leur état est grave ; pour deux ayant des
membres fracturés, il faudra un repos pro-
longé. Pour les trois dernières, le docteur
craint un dénouement fatal.

M. Blinneau, le propriétaire de la char-
rette, était au désespoir de l'accident que,
malgré son énergie, il n'a pu empêcher. Il
s'est offert spontanément à payer tous les
frais de médecin et de pharmacien, et même
il donnera une indemnité aux parents s'ils
l'exigent.

La conduite de ce brave homme est digne
d'éloges, et tout le monde, dans Pont-Rous-
seau et Saint-Paul, dit l'Espérance du Peuple,

s'accorde à dire qu'il a fait tout son possible
pour éviter l'accident.

CHATEAUX.

L'express de midi est arrivé avant-hier
en gare de Châteauroux avec un retard de
45 minutes. Ce retard est dû à un accident
qui a eu lieu près le domaine de Monta-
boulou, non loin de Bitray, c'est-à-dire à
quelques kilomètres seulement de Château-
roux.

Un enfant qui voyageait avec sa mère
ayant eu l'imprudence de s'approcher de la
portière, est tombé sur la voie ; le train s'est
arrêté, et la mère, désespérée, est descen-
due du wagon, afin d'aller à la rencontre
de la pauvre enfant — jeune fille de 8 ans
— qu'un garde-barrière lui ramenait.

M. le docteur Godinat, prévenu de l'acci-
dent par M. le chef de gare de Châteauroux,
s'est transporté sur les lieux et a constaté
que l'enfant avait le bras cassé et qu'elle
portait au visage de légères contusions.

Les deux voyageurs sont partis de Châte-
auroux par le train de 4 heures, se ren-
dant à Castelsarrasin.

CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Cartes de circulation à demi-tarif.

M. le ministre des travaux publics vient
d'autoriser l'application, à partir du 1^{er}
septembre 1886, du nouveau tarif spécial
A n° 3 bis de la Compagnie d'Orléans, pour
le transport des voyageurs avec cartes de
circulation à demi-place sur toutes les sec-
tions de son réseau.

Ce nouveau tarif a pour but de faciliter
les déplacements et les voyages d'affaires.

Aux termes du tarif, il est délivré des
cartes nominatives et personnelles de 1^{re}, 2^e
et 3^e classe, valables pendant six mois ou
un an, et donnant droit de circuler à demi-
place sur toutes les sections du réseau,
moyennant le paiement préalable des prix
indiqués ci-dessous :

	PRIX	
	pour six mois.	pour un an.
1 ^{re} classe,	400 fr.	600 fr.
2 ^e classe,	300 »	450 »
3 ^e classe,	220 »	330 »

En outre de ces prix, il est perçu à cha-
que voyage, sur le vu de la carte dont doi-
vent être porteurs les titulaires et à laquelle
est jointe leur photographie, la moitié de la
taxe correspondant au plein tarif pour le
parcours effectué, et ce, sans plus de for-
malités que pour la délivrance d'un billet
simple.

Les titulaires de cartes de circulation à
demi-place ont droit à une franchise de
50 kilos pour le transport de leurs baga-
ges.

Nous recommandons tout particulière-
ment à nos lecteurs les Eaux-de-vie blanches
préparées spécialement pour la conservation
des fruits et la fabrication des liqueurs, et
vendues 4 fr. 30 le litre ; qualité supérieure,
4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-
Jean, Saumur.

Voulez-vous un Almanach intéressant pour
1887 ? Demandez celui des
Filles Suisses qui est donné gratis dans toutes les
Pharmacies.

Faits divers.

Le jeûne de Succi.

Le Figaro a reçu la dépêche suivante de
M. A. Périer, qui se trouve en ce moment
à Milan :

« 13 septembre, soir.

« J'ai visité ce soir, à six heures, Succi,
qui en est à son vingt-sixième jour de
jeûne.

« Je m'attendais à trouver un homme
épuisé ; au lieu de cela, je suis en présence
d'un homme maigre, mais sans exagéra-
tion, remuant avec vivacité et aisance, par-
lant avec une entière liberté d'esprit, et
qui est parfaitement sûr d'aller jusqu'au
bout.

« Il a fait, devant moi, des armes avec
un sabre fort pesant, et, pour me prouver
sa liberté d'esprit, il parlait tantôt italien,
tantôt français.

« Succi ira renouveler son expérience à
Paris l'hiver prochain. »

Succi a accompli lundi sa vingt-cinquième
journée de jeûne : il touche au but. Cinq
jours encore le séparent du gain de son
pari.

Grandes manœuvres :

— Surtout, dit le sergent aux hommes
de son escouade, défense de boire de
l'eau « astagnante. »

— Pardon, fait un réserviste, qu'est-ce
donc que l'eau « astagnante. »

— Comment ! vous, un homme édu-
qué, vous ne savez pas ça ? Mais, par-
bleusse ! c'est de l'eau « accroupie. »

A Mont-sous-Vaudrey.

Marguerite dit à son grand-père :
— Pourquoi le bon Dieu a-t-il mis tant
d'étoiles au ciel ?

M. Jules Grévy, pris à l'improviste, a
médité ; puis, asseyant sa petite-fille sur
ses genoux :

— Parce qu'elles ne lui coûtaient rien !

On parle cousins, moustiques, etc.

— Au tropique, dit un navigateur, les
insectes, c'est pas des insectes... c'est du
gibier.

GOUVERNEMENT PORTUGAIS

EMPRUNT 5 0/0
DÉCRET ROYAL DU 29 JUILLET 1886

143,558 Obligations

ÉMISES à 442 fr. 50

Rapportant 25 fr. 25 par an, ou 1 livre sterl., ou 20

marcs 40, ou 12 Fl. (PB), ou 4,500 Reils.

Coupons payables les 1^{er} avril et 1^{er} octobre.

JOUISSANCE DU 1^{er} octobre 1886

Intérêts et remboursement du capital affranchis de tout

impôt dans le présent et dans l'avenir, à l'exception de

l'impôt sur le revenu en Portugal auquel sont soumis SEULS

les coupons présentés au paiement en Portugal.

Remboursement à 505 f. en 75 ans

PRIX D'ÉMISSION PAYABLE COMME SUIT :

En souscrivant..... 25 »

A la répartition du 27 au 30 septembre..... 75 »

Du 27 au 31 octobre 1886..... 150 »

Du 27 au 30 novembre 1886..... 192 50

TOTAL.....Fr. 442 50

Faculté d'anticipation des termes à 4 0/0. Prix

de l'obligation libérée à la répartition 440 fr. 70.

Revenu de 5,73 0/0 non compris le bénéfice de la

prime de remboursement.

SOUSCRIPTION

Mercredi 22 Septembre 1886

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue

d'Antin, et dans ses succursales à Amsterdam,

Bruxelles et Genève.

Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens,

et dans ses Agences, en France et à l'étranger.

A la Société Générale de Crédit Industriel et

Commercial, 72, rue de la Victoire, et dans ses

bureaux de quartier.

Les formalités seront remplies pour l'admission

à la Cote officielle. — On peut souscrire dès à pré-
sent par correspondance.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.

Union postale 13 fr.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M.

Édouard Charton) contient, dans son numéro

du 15 septembre :

TEXTE. — Le Puits qui parle, à Troo

(Loir-et-Cher), par M. C. — Loups de mer,

par M. J. C. — Les Vestales, par M. C. —

Superstitions des musulmans de l'Asie cen-

trale, par M. G. CAPUS. — La Petite poste,

par M. ED. GARNIER. — Le Paratonnerre

Melsens, par M. E. LEFEBVRE. — Les Todas,

par M. DE QUATREFAGES.

GRAVURES. — Le Puits qui parle, à Troo.

— Les Loups de mer, peinture de M^{me} DE-

MONT-BRETÓN. — Rome : Atrium de la mai-

son des Vestales, découvert en 1877 ; Sculp-

tures que l'on y a trouvées, dessins de

M. HECTOR LEROUX. — Clefs du seizième

siècle provenant de la vallée d'Ossau. — La

Boîte aux lettres à Paris vers 1818.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux

des hôpitaux de Paris

« obtiennent mille guérisons par an. terme moyen. »

— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes,

dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le

docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers

le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit

le même jour les malades particuliers à l'hôtel

d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt

à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consulta-

tions à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE
Ou à Louer
DE SUITE
MAISON PIERRE-LIZÉ

Située à Saumur, quartier de Nantilly.
Cette maison comprend : jardin, remise, écurie et cour.
S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (639)

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES
DE
Trois CHEVAUX réformés

Provenant de la Gendarmerie,
Le Samedi 18 Septembre 1886, à une heure du soir,
A Saumur, place du Champ-de-Foire.
Au comptant, plus 5 0/0.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES
Aux enchères publiques.

Le lundi 20 septembre 1886, à 1 heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, à Saumur, rue du Temple, 17, dans une maison autrefois habitée par M^{me} veuve GRILLE.

Il sera vendu :
Salle à manger en acajou, armoires, commodes, consoles, tables, canapé, guéridons, piano, buffet, lits en fer, chaises, pendule, candélabres, rideaux, tapis, couettes, traversins, oreillers ;
Ouvrages de droit, notamment le Journal du Palais, depuis 1791 jusqu'en 1860 ;
Cuisinière, lessiveuse, cui-verrie, porcelaine, verrerie, cave à liqueurs, vins en cercles et en bouteilles, bois de chauffage, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE
GRAND CHOIX
D'OBJETS MOBILIERS

De toute sorte.
Prix avantageux.
S'adresser rue de Visitation, 16.

Étude de M^e BENARDEAU, notaire à Verneil.

A VENDRE A L'AMIABLE
UNE
BELLE MAISON
D'HABITATION

Au bourg de Verneil,
Composée de : salon, salle à manger, autre petite salle à manger et trois chambres, cuisine, le tout au rez-de-chaussée ; cinq chambres hautes, le tout plafonné et en bon état ; trois caves, écurie, remise, cours et jardins, le tout contenant environ 16 ares.

Cette maison présente toutes les commodités possibles.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e BENARDEAU, notaire à Verneil, chargé de pouvoirs.

A VENDRE OU A LOUER
PRÉSENTMENT
UNE MAISON

Parfaitement logeable et en bon état, Au bourg de Parçay, canton de Noyant,
Composée de sept chambres, greniers, cave, buanderie, écurie, remise, cour et jardin, le tout contenant environ 18 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. VERNEAU, ancien notaire à Verneil. (633)

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LA COUPE
DU
PELVEVEAU

Contenant 19 hectares 44 ares 74 centiares, dépendant de la terre de Brézé.

S'adresser aux gardes de la terre de Brézé pour visiter la Coupe, et, pour traiter, à M. VOLLAND, régisseur.

A LOUER
PRÉSENTMENT
PORTION DE MAISON

Au premier étage,
Située rue Haute-Saint-Pierre, n° 5,
Composée de trois chambres à coucher, d'une salle à manger et d'une cuisine.

S'adresser à l'Orphelinat Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre, n° 3.

La Chasse est interdite sur les propriétés de M. BEAUFILS-ANDOUIN, dans les communes de Varennes, Villebernier et Russé.

Étude de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
266 PIEDS D'ARBRES

Complantés sur la ferme de l'Île Trotouin,
Située en face le bourg et commune de Dampierre.

Pour plus amples renseignements, voir les affiches, et s'adresser audit M^e MARCOMBRE. (617)

Étude de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

A LOUER
PRÉSENTMENT
UNE MAISON

Avec Remise et Écurie,
A Saumur, Grand'Rue, 12.
S'adresser, pour traiter, à M^e LECOY, avoué à Saumur. (489)

A VENDRE
UNE MAISON

Rue Cendrière, n° 8 et 10,
Cette MAISON, précédée d'une cour, comprend, au rez-de-chaussée : cuisine, office, vestibule, salle à manger, salon, deux pièces à côté ; au premier étage, cinq chambres à coucher avec cabinets de toilette et lieux à l'anglaise, lingerie ; trois mansardes de domestiques, deux greniers, écurie à deux chevaux, remise, cave, petite cour derrière la maison.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER
MAISON

Pour la Saint-Jean 1887,
Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.
S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

A GÉNER
PÂTISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UN EXCELLENT PHAËTON
D'OCCASION.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Au Comptant
Fûts vides à retourner
Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 70, 80 et 100 francs la barrique ;
Vin rouge nouveau à 70 francs ;
Vin rouge supérieur à 100 francs ;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.
Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

L'ARMÉE
TERRITORIALE

Journal hebdomadaire
Paraissant le Samedi
12, rue Grange-Batelière, Paris
Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :
Six mois 7 fr.
Un an 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

Offres et Demandes

Un MILITAIRE, libéré du service, demande une place de cocher. Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

Une PERSONNE, disposant de quelques heures par jour, demande à tenir une comptabilité.
S'adresser au bureau du journal.

Un MÉNAGE demande à se placer de suite, le mari cocher et la femme cuisinière.
S'adresser au bureau du journal.

M^e PINAULT, notaire à Saumur, demande de suite un second clerc. (356)

VICHY
Administration - Paris, 8, Boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont utiles contre les digestions difficiles.
SELS de VICHY pour BAINS - Un Bouteille pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY - Bonbons digestifs. Pour éviter les contrefaçons, écrire sur les produits les marques de LA COMPAGNIE.
Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.
LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS - Ch. FAX, Inventeur - 9, rue de la Paix

SANS PALAIS **DENTS** **NI CROCHETS**
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modéré.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 SEPTEMBRE 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé ^d	Dernier cours.		Clôture précé ^d	Dernier cours.		Clôture précé ^d	Dernier cours.		Clôture précé ^d	Dernier cours.
3 %	83 80	83 55	Est	807 50	807 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	521	521
3 % amortissable	85 80	85 55	Paris-Lyon-Méditerranée	1230	1230	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	522	522	Est	389 25	389 75
3 % (nouveau)	83	83	Midi	1150	1150	1865, 4 %	521 50	519	Midi	388 50	389
4 1/2 % (nouveau)	106 10	106 05	Nord	1540	1545	1869, 3 %	408	408 25	Nord	398 50	399
Obligations du Trésor	110 17	110 15	Orléans	1343 75	1346 25	1871, 4 %	399	398	Orléans	392	392
Banque de France	4080	4100	Ouest	877 50	876 25	1875, 4 %	522 25	523	Ouest	389 25	389
Société Générale	438 75	438 75	Compagnie parisienne de Gaz	1422 50	1420	1876, 4 %	521 75	521 75	Paris-Lyon-Méditerranée	388	387 50
Comptoir d'escompte	998 75	998 75	Canal de Suez	2002 50	2008 75	Bons de liquid. Ville de Paris	531	531	Paris-Bourbonnais	388	389
Crédit Lyonnais	542 50	545	C. gén. Transatlantique	488 75	488 75	Obligations communales 1879	476 50	476 50	Canal de Suez	592 50	592 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1400	1395	Russe 5 0/0 1870	100 25	100 25	Obligat. foncières 1879 3 %	476	477 50			
Crédit mobilier	252 50	255				Obligat. foncières 1883 3 %	381 25	382			

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY - THOUARS								SAUMUR - BOURGUEIL								SAUMUR (ORLÉANS) - ANGERS							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir		
Saumur (orl.)	2 12	6 54	»	10 32	1 56	»	8 34	Loudun	»	8 42	»	1 53	9 11	»	Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 10	10 44	
Saumur (état)	2 08	6 50	8 28	10 30	1 53	4 05	8 30	Thouars	6 15	12 40	1 30	4 24	9 12	10 16	St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 27	»	
Nantillyhalte	2 19	7 04	8 37	10 45	2 03	4 15	8 43	Montreuil (a)	6 48	12 59	2 03	4 53	9 45	10 29	St-Clément	»	7 15	9 33	1 01	»	7 34	»	
Varr.-Chacé	»	7 10	8 48	10 52	»	4 22	8 49	— (dép.)	6 58	1 23	2 23	5 03	9 54	10 30	Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	»	7 50	11 15	
Brézé s.-Cyr.	»	7 18	9 02	11 11	»	4 30	8 56	Brézé s.-Cyr.	7 19	»	2 38	5 17	10 09	»	La M ^o nitré	3 31	7 35	9 53	1 54	»	8 23	11 58	
Montreuil (a)	2 37	7 31	9 19	11 15	2 21	4 46	9 08	Varr.-Chacé	7 28	»	2 46	5 24	10 17	»	Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	»	4 20	8 23	
— (dép.)	2 38	7 38	»	11 24	2 22	4 57	9 11	Nantillyhalte	7 35	1 17	2 51	5 29	10 22	10 47									
Thouars	2 57	8 06	»	11 57	2 41	5 22	9 37	Saumur (état)	7 49	1 27	3 02	5 40	10 30	10 57									
Loudun	»	8 09	»	3 16	3 11	»	9 52	Saumur (orl.)	7 48	1 25	3 01	5 38	»	10 55									

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ÉTAT) - MONTREUIL - DOUÉ								SAUMUR - VERNANTES - CHATEAU-DU-LOIR															
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Expr. soir	Mixte soir	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir	
Saumur (orl.)	6 54	»	8 34	»	Doué	6 22	8 57	11 59	1 37	8 11	Saumur (orl.)	7 57	1 28	3 04	5 42	10 58	Chât.-d-Loir	4 45	8 04	12 15	12 34	6 34	
Saumur (état)	6 50	8 28	4 05	8 30	Baugé-l-Ver.	6 28	9 07	12 21	1 44	8 20	Vivry	8 12	»	3 16	5 54	»	Noyant-Méon	5 53	9 18	1 10	1 27	7 38	
Nantilly	7 04	8 37	4 15	8 43	le Vaudelay	6 30	9 16	12 39	1 51	8 30	Blou.	8 22	»	3 25	6 03	»	Vernantes	6 17	9 42	»	»	8 11	
Montreuil (a)	7 31	9 19	4 46	9 08	Montreuil (a)	6 44	9 26	12 53	2 01	8 40	Vernantes	8 39	»	3 38	6 14	»	Blou.	6 29	9 54	»	»	8 11	
— (dép.)	7 34	9 35	»	9 16	— (dép.)	6 58	9 45	1 23	2 01	8 40	Noyant-Méon	9 13	2 16	4 01	6 38	11 44	Vivry	6 38	10 02	»	»	8 20	
le Vaudelay	7 45	9 46	5 11	9 28	Nantilly	7 35	10 29	1 17	2 51	10 22	Chât.-d-Loir	10 31	3 08	5 09	7 45	12 33	Saumur (orl.)	6 50	10 15	1 53	2 09	8 30	
Baugé	7 56	9 56	5 20	9 44	Saumur (état)	7 49	10 49	1 27	3 02	10 30													
Doué	8 03	10 03	5 27	9 54	Saumur (orl.)	7 48	»	1 25	3 01	»													